

Honoraires

Honoraires de vente TTC maximum – Ancien

Prix du bien	Commission d'agence
Inférieur à 50 K€	Forfait 3 500 €
De 50 001 à 75 000 €	Forfait 4 000 €
De 75 001 à 100 000 €	Forfait 5 000 €
De 100 001 à 150 000 €	5,00%
De 150 001 à 250 000 €	4,50%
Au delà de 250 000 €	3,90%

Ces sommes et taux s'entendent TVA comprise au taux de 20 %. Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, sauf cas spécifique et exceptionnel. Ils comprennent les prestations de visite, de négociation, de constitution du dossier, de reportage photos, de publication sur les sites de communication et d'avis de valeur.

Vente en VEFA	Commission agence
Variable selon programme	De 3 à 10 %
Commerce	
Bail commercial	15 % du loyer HT annuel
Fonds de commerce	7,50 % du prix HT

Honoraires de location TTC – Loi ALUR

Locaux d'habitation soumis à la loi du 6 juillet 1989	Honoraires TTC bailleur	Honoraires TTC locataire
Entremise et recherche du locataire	5 € TTC / m2 de la surface habitable	
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail	10 € TTC / m2 de la surface habitable en zone tendue	10 € TTC / m2 de la surface habitable en zone tendue
Etat des lieux d'entrée location vide ou meublée	3 € TTC / m2 de la surface habitable	3 € TTC / m2 de la surface habitable

Maximum 1 mois de loyer pour le bailleur ainsi que pour le locataire.